



Traité Avot

Michna 7 - Chapitre 4

רַבִּי יִשְׁמָעֵאל בֶּנוֹ אֹמֵר, הַחוֹשֵׁךְ עַצְמוֹ מִן הַדִּין, פּוֹרֵק מִמֶּנּוּ אֵיבָה
וְגִזְלֵי וְשׁוֹבְעֵת שְׂוָא.
וְהֵגֵס לְבוֹ בְּהוֹרָאָה, שׁוֹטֵה רָשָׁע וְגַם רוֹחַ:

Rabbi Yichma'el son fils disait : Celui qui cherche à se soustraire aux fonctions de juge se soustrait à la haine (et évite) le vol et le parjure. Mais celui qui tire vanité de ses décisions est un sot, un impie et un orgueilleux.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions